

Retraités

Mobilisé-es sur nos revendications, toutes nos revendications

Édito

La défaite du FN au second tour de la présidentielle est un soulagement. Mais ses progrès en voix par rapport à 2002 alertent sur la nécessité de continuer à expliquer et combattre les menaces que représente l'extrême-droite, **soutien du colonialisme** et inféodée au capitalisme, pour la démocratie, les libertés, la cohésion sociale.

Les responsables politiques ont refusé de tirer les leçons de 2002 et d'échéances électorales ultérieures et ont ainsi entretenu le terreau de la désespérance par les politiques d'austérité.

On ne peut pas ignorer non plus le déficit démocratique quand le FN est trop souvent installé comme seule alternative au mécontentement populaire. Or la campagne du 1er tour a montré qu'il était possible de rassembler sur de tout autres alternatives politiques, économiques et sociales, sur un projet de vie meilleure pour tous.

Les voix acquises par E. Macron au 2^{ème} tour pour faire barrage au FN ne font pas oublier que son projet repose sur une adhésion très fragile. Une part importante de ses électeurs du premier tour s'était déjà portée sur "le vote utile" et au soir de son élection, E. Macron a dû reconnaître que les résultats n'avaient pas valeur de "*blanc-seing*".

N° Commission paritaire 1117S05547 N°ISSN 1291-5246. ISSN1291-5246 Hebdomadaire prix de vente 2 euros. Abonnement 12 euros. Edité par section académique de Snes de Versailles (Syndicat national des enseignants du second degré) 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex - Tél. : 01 41 24 80 56. Directeur de publication David Rafroidi. Imprimé par l'imprimerie spéciale du Snes

Et pour cause. Rien de ce que les libéraux considèrent comme des entraves au marché et aux profits n'échappe à des propositions du candidat élu qui seraient lourdes de conséquences: droits du travail, dépenses publiques, protection sociale (retraites, santé...), emplois de fonctionnaires et périmètre de la FP...

SOMMAIRE

- 1.Éditorial page1
- 2.Questionnaires : les réponses pages 2 et 3
- 3.Journée retraités du 17 mars pages 4 et 5
- 4.La mobilisation s'amplifie pour la Maison des syndicats d'Evry ! Page 6
- 5.Retraités sur les marchés page 7
- 6.menaces nouvelles sur la sécurité sociale page 8

Après une loi sur la moralisation de la vie publique qui peut être populaire, est annoncé pour l'été **le recours anti-démocratique aux ordonnances** pour imposer à la majorité des salarié-es qui continuent de s'y opposer les mesures phares de la loi El Khomri. De nombreuses organisations syndicales appellent le Président à renoncer à ce passage en force.

Pour ce qui concerne les retraité-es, E.Macron a fait la proposition d'augmenter l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées, mais **60% des retraité-es verraient leur taux de CSG faire un bond de 1,7%**, "effort" considéré comme "juste et équilibré" sous le prétexte que la TVA n'augmentera pas!!

Quel cynisme, surtout quand on met en regard cette proposition avec le projet de supprimer l'impôt sur la fortune, remplacé par un impôt sur la seule fortune immobilière, à un taux avantageux! Quant à la revalorisation des pensions en 2017, rien n'est dit sur ce sujet.

Les 9 organisations de retraité-es viennent de décider d'adresser une interpellation commune au nouveau Président sur ces questions du pouvoir d'achat.

Au mois de septembre, une conférence de presse nationale présentera l'analyse des réponses au questionnaire intersyndical, au nombre de 10 000 actuellement.

Une demande d'entrevue sera adressée au Président de la République afin de faire connaître les points forts de cette consultation et défendre nos revendications. Une nouvelle réunion des 9 est prévue le 19 juin.

Dans les semaines à venir, les élections législatives dont dépendra la majorité au parlement ont une importance toute particulière, compte tenu des incertitudes et des tensions générées par les perspectives de recompositions politiques. Le SNES s'emploiera, avec d'autres forces, à interpeller les candidats dans le cadre le plus unitaire possible pour faire valoir les attentes et les revendications des retraité-es.

Il n'y aura pas d'"état de grâce". La détermination à ne renoncer à aucune de ces revendications reste entière.

Martine Beaulu-Barlier

Bilan des questionnaires: toutes les raisons de poursuivre l'action

Le questionnaire des 9 organisations de retraité-es que vous a adressé la section académique appartenait au plan d'action intersyndicale pour le premier trimestre 2017, incluant une journée de mobilisation le 30 mars (avec manifestation en Île de France).

Il a permis à chaque syndiqué-e des organisations concernées de s'exprimer sur la perception de sa situation personnelle, sur la poursuite de l'action. 6 000 ont été transmis fin mars aux niveau national.

Nous remercions les collègues qui ont répondu à cet envoi, sachant que d'autres ont pu répondre sur Internet ou à la FGR-FP des Yvelines. Les retours au SNES représentent près de 38% des syndiqué-es et méritent à ce titre un bilan.

Niveau des pensions: la cible des réformes

Nous n'irons pas au-delà du constat que la majorité des réponses se situe entre 2000 et 3000 euros de pension.

Disons seulement qu'en 2016 la DREES a évalué la moyenne des pensions dans la Fonction Publique d'État en 2014 à 2 210 euros (2 450 pour les hommes et 2 050 pour les femmes).

Si elle est supérieure à celle du régime général, on le doit aux **qualifications acquises qu'il faut continuer à défendre** et à **des carrières plus continues grâce au statut de la FP**, sérieusement menacé d'ailleurs.

Mais 6,6% des réponses se situent au-dessous de cette moyenne. De plus celle-ci ne prend pas en compte les effets cumulés dans le temps des réformes de 2010 et de 2013 (laquelle a notamment allongé encore la durée de cotisation, maintenu la décote et les mesures pénalisant les femmes), pas plus que les entrées plus tardives dans la FPE.

La baisse des taux de remplacement a déjà commencé.

Le projet de réforme systémique d'E. Macron ne ferait qu'aggraver cette tendance pour les nouveaux retraités, ce

qui ne manquerait pas de peser sur toutes et tous quand on sait la conception de "l'équité" qu'ont les libéraux empressés de niveler les situations par le bas pour réduire toujours plus les dépenses publiques.

Situation financière: résultats contrastés

59,6% se déclarent "à l'aise" mais le choix est parfois assorti d'une note précisant que cette "aisance" n'est pas due au montant de la pension perçue (complément du conjoint par exemple).

Le sentiment d' "être tout juste à niveau" (36,6%) ouvre sur une situation de fragilité économique pour un nombre important de collègues.

En témoignent des commentaires sur les renoncements (loisirs notamment) entraînés par des soins onéreux.

Quant aux collègues en difficulté, ils existent bien, plus nombreux certainement que ne le disent ces réponses, si on en juge par les réticences à se syndiquer suite à un accident de la vie.

La situation économique nécessite parfois de venir en aide aux enfants au chômage, aux petits enfants étudiants. C'est aussi cela la réalité des retraité-es.

Questionnaire
Bilan des réponses Extraits
Sur 167 réponses

Bilan complet sur
www.versailles.snes.edu/
Rubrique Retraités



Quelles mesures ont le plus touché votre pouvoir d'achat ?

La non revalorisation annuelle des pensions	139	83,2%
La suppression de la demi-part fiscale	25	15,0%
L'imposition des majorations familiales	9	5,4%
Impôts locaux	100	59,9%
La hausse de la TVA	55	32,9%
La taxe de 0,3% sur les pensions (CASA)	44	26,3%
Coût de la vie :		
La hausse des prix	97	58,1%
Gaz – électricité	77	46,1%
Accès aux soins et remboursements	85	50,9%
Autres (loyers, etc...)	18	10,8%
Complémentaire santé	62	37,1%

Bilan des questionnaires

Pouvoir d'achat: incontestable dégradation

Les atteintes au pouvoir d'achat vont bien au-delà du sentiment d'une stabilité de la situation financière (57,5%).

- ◆ **En effet 83,2% des réponses** mettent en cause la **non revalorisation des pensions** comme mesure ayant le plus touché le pouvoir d'achat.
- ◆ **Vient ensuite la hausse des prix** si on lui ajoute le coût de l'énergie (gaz, électricité); la TVA, impôt indirect injuste, pèse aussi sur les sommes à déboursier au quotidien, même si ses effets sur le pouvoir d'achat sont manifestement moins perçus.
- ◆ **Si on additionne l'accès aux soins** et le coût de la **complémentaire santé** qui lui est lié, on mesure l'urgence de reconquérir une Sécurité Sociale permettant des niveaux de prise en charge plus ambitieux pour tendre vers les 100%.

- ◆ **Les témoignages** ont été nombreux sur le coût des soins dentaires, des prothèses, des examens mal ou non remboursés, les frais en optique...
- ◆ **L'augmentation des impôts locaux (59,9%)**, bien que dans des proportions inégales selon les localités, a reporté sur les ménages les mesures d'austérité ayant réduit les dotations des collectivités territoriales.
- ◆ **Des collègues** ont aussi mentionné l'augmentation des charges de co-propriété ou des loyers, le poids des travaux indispensables, l'augmentation des tarifs des transports...

Si on ne découvre pas que les enseignantes retraitées du second degré ne font pas partie des retraités pauvres, on voit bien qu'ils ou elles sont loin d'être des "privilegiés" dénoncés par des campagnes idéologiques destinées à détourner l'attention des vrais détenteurs de richesses et de capitaux et de la nécessité sociale d'une redistribution des richesses.

Maintien à domicile et accueil en EHPAD: des aides insuffisantes

Cette partie du questionnaire a été la plus difficile à renseigner. Mais pour celles et ceux qui se sont exprimés, le niveau des aides est très insuffisant.

Des témoignages font état de frais en établissement absorbant, voire dépassant le montant de la pension, avec l'appréhension, ou la nécessité de vendre le domicile de la personne âgée. Est parfois rappelé que le

but des EHPAD privés est d'enrichir les actionnaires et de soutenir les marchés financiers avec les conséquences pour les résidents et les personnels.

Le sentiment de précarité devant l'avenir et celui de devoir compter sur ses seules économies a été exprimé. On mesure là les insuffisances de la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement) et le besoin de prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale.

Pour conclure: l'action!

La conclusion logique sur laquelle débouchent ces réponses est que les pouvoirs publics n'accordent pas aux retraités la place qui devrait leur être reconnue. Seuls 0,6% estiment que leur situation a été prise en compte.

Poursuivre l'action est donc considéré comme nécessaire par la quasi unanimité des questionnaires. Aucune des modalités proposées n'est écartée; la question est posée parfois de rechercher aussi d'autres formes d'action. La prochaine réunion des 9 organisations de retraités se tient le 10 mai.

L'objectif reste de continuer à convaincre et à mobiliser pour peser ensemble davantage sur les orientations politiques retenues.

Martine Beaulu-Barlier, Mireille Breton (91) Martine Canal (92) Daniel Tenand (78)

17 mars

La place des retraité.e.s : un objet de débats et de luttes

Marylène Cahouet, secrétaire nationale du SNES-FSU, responsable du secteur « retraités » est revenue sur les enjeux essentiels afin d'alerter les retraités et de construire des avancées dans un cadre syndical et intersyndical.

Le vocabulaire utilisé est un enjeu . Exemples :

Le terme « **retraité** » : « Retrait/ retraite... » n'est pas très porteur, quand en espagnol le terme utilisé est « jubilacion » dont la connotation est autrement... jubilatoire.

Cependant, être « retraité » représente un statut social, fondé sur des droits ...

...qu'il faut défendre pour ne pas être enfermé dans le **statut arbitraire** de « **personne âgée** » que les textes officiels affectionnent (ex : le « R » de « retraité » a disparu dans les nouvelles instances consultatives. Ex : les CODERPA, Comités Départementaux des Retraités et Personnes Âgées sont devenus des CDCA Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie).

Dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement, le terme de **retraité** est quasiment inexistant !

Les pensions des retraité.e.s ne sont pas des « prestations » comme nous l'a dit un haut fonctionnaire ni des « indemnités » comme mentionné oralement par E. Macron. C'est un **salaires ou une rémunération continuée**, principe de la solidarité intergénérationnelle. On ne cotise pas chacun pour soi.

Les retraité.e.s sont 16 Millions et seront un tiers de la société en 2040. A quelle place ?

Les retraité.e.s « inutiles » voire « égoïstes » ? Leur rôle social grandit au contraire :

- ♦ face au manque de réponses collectives, de plus en plus de retraité.e.s deviennent des « aidants » pour leurs parents, leurs proches, et des appuis financiers pour leurs enfants.
- ♦ Face aux besoins associatifs, nombre de retraités animent des associations, des collectivités, participent à des actions bénévoles et sont loin d'être « inactifs »

Les retraité.e.s « nantis » ?

Oui, la retraite est un droit et c'est le moment de la vie où le temps est enfin libéré « *pour mener à bien ce dont on a rêvé ... à condition de réunir pour cela les conditions de santé et de ressources* » rappelle Marylène Cahouet.

Mais leur pouvoir d'achat se dégrade (voir bilan du

questionnaire p 2 et 3) et les projets des politiques publiques visent à le réduire encore. La discrimination récente de l'augmentation orchestrée par les mutuelles y contribue.

« On vieillit comme on a vécu » rappelle Bernard Ennuyer, sociologue spécialiste de ces questions. Les différences sociales sont équivalentes entre les jeunes et entre les plus âgés.

Il est nécessaire d'agir

- ♦ **A celles et ceux qui s'interrogent** sur le besoin d'un syndicalisme des retraités, nous disons qu'il s'agit de regrouper des individus plus dispersés qu'avant pour garder des objectifs communs et les rendre possibles.
- ♦ **C'est pourquoi le SNES-retraités** avec la SFR-FSU sont présents dans le groupe des 9 organisations de retraités qui organisent ensemble manifestations, interventions auprès des pouvoirs publics, colloques ...
- ♦ « **Nous sommes des passeurs** » souligne Marylène Cahouet. Par exemple il s'agit de défendre ensemble le système des retraites par répartition, fondé sur des financements solidaires dans l'intérêt des retraités d'aujourd'hui et pour ceux à venir. L'« alignement » des régimes de retraite entre public et privé ne créerait pas d'égalité, au contraire et doit être combattu.

Pour être entendus il faut obtenir :

- ♦ la présence des organisations syndicales au Haut Conseil de l'Age et dans les instances diverses (CDCA)
- ♦ la mise en place d'une instance officielle où puissent être posée la question de la revalorisation des pensions, indexées sur les salaires
- ♦ la poursuite de l'action unitaire pour nos revendications avec une mobilisation plus large encore.

Il ne s'agit pas d'adapter la société au vieillissement, mais bien d'agir ensemble pour construire une société plus juste pour tous les âges !

Mireille Breton

Le 17 Mars , une trentaine de syndiqués retraités de l'académie se sont réunis pour faire le point et débattre

Le financement de la Sécurité Sociale et ses enjeux

Compte rendu de l'intervention de Monique Daune, secrétaire nationale du SNES

Depuis 1945, la Sécurité Sociale (avec notamment l'Assurance Maladie Obligatoire), est au centre de notre "modèle social" avec, pour principe **l'universalité et la solidarité** : « Cotiser en fonction de ses ressources ; être soigné en fonction de ses besoins ». Si, en 1945, le rapport des forces n'a pas permis de mettre en oeuvre un remboursement des soins à 100%, le taux retenu, 80%, et le financement lié au travail ont érigé une protection des salarié-es par rapport aux aléas de la vie.

Or on constate aujourd'hui une nette dégradation de la situation :

la part de l'Assurance Maladie Obligatoire dans les remboursements, est tombée à moins de 50% pour les soins de ville ; les 2 principes fondateurs : solidarité et universalité sont mis à mal. La part des cotisations sociales (salariales et surtout patronales), et avec elles le salaire socialisé se réduit comme peau de chagrin.

Quant à l'universalité de l'AMO, elle est minée par le basculement des remboursements sur les patients par les complémentaires, profondément inégalitaires. Sous la pression de la concurrence, les mutuelles s'orientent de plus en plus vers un système assurantiel qui détermine les cotisations, non plus proportionnellement aux revenus mais en fonction de l'âge et du contrat choisi. On voit donc surgir un système à plusieurs vitesses. Cf article de Grimaldi du Huffington Post (1)

Le rôle de la CSG: une fiscalisation croissante du financement

Créée en 1991 par M. Rocard, au nom déjà de la compétitivité et d'un allègement des cotisations patronales, la Contribution Sociale Généralisée est un prélèvement obligatoire qui participe au financement de la Sécu.

Ce n'est pas une cotisation sociale car elle n'ouvre pas de droits à affiliation aux régimes sociaux ni à prestations sociales; ce n'est pas un impôt au sens propre du terme car ses recettes sont pré-affectées. : 60% = assurance maladie ;11% = prestations familiales ;11% = retraites et perte d'autonomie/dette sociale

Mais n'est-ce pas une façon de fiscaliser la Sécurité sociale puisque, en rupture avec le financement socialisé par la cotisation, son montant est indexé sur les revenus? L'assiette inégalitaire retenue épargne largement les revenus du capital.

Elle est prélevée pour 89% sur les revenus d'activité ou de remplacement, contre 11% sur les revenus du patrimoine et du capital: sur les 97 Mds que rapporte la CSG - soit plus que l'impôt sur les revenus - 66 Mds sont issus des revenus d'activité, 19,9 Mds des revenus de remplacement. Ce sont donc les actifs, les retraité-es et les chômeurs qui en supportent le plus grand poids. De 1,1% à sa création, le taux

est passé à 6,6% pour les retraités 7,5% pour les actifs. Ainsi le financement de la Sécurité Sociale dépend plus étroitement des choix politiques et budgétaires du gouvernement.

Le SNES et la FSU continuent donc de condamner la CSG et revendiquent sa transformation progressive en cotisation sociale.

Les bases de notre système de protection sociale ébranlées

On constate par ailleurs la diminution programmée du financement par les cotisations sociales (salariales et surtout patronales). En 1959, il est de 76,8%, et tombe à 61,2% en 2015 (DREES). Dans ce financement, la part patronale passe de 82% en 1959 pour 18% de cotisations salariales, à 58% pour 42% de cotisations salariales en 2011.

Le désengagement patronal dans ce financement, grâce aux mesures obtenues, est patent! Ce n'est pas ce qui a endigué le chômage qui pèse sur la masse des cotisations.

Nos Revendications

Pour le SNES et la FSU, la reconquête de la Sécu pour tendre vers une prise en charge à 100% des soins est une exigence sociale. Le débat lancé par Didier Tabuteau, André Grimaldi, Frédéric Pierru pour aller dans ce sens en intégrant les mutuelles au sein de la Sécu reste ouvert.

Si de nombreuses mesures sont nécessaires, les questions du financement, en volume et en nature, dont il faut défendre le caractère solidaire, posent l'exigence d'une redistribution des richesses produites et d'une mise à contribution de tous les revenus. Vaste programme auquel on ne renonce pas!

Laurence Gauthier

1) <http://www.huffingtonpost.fr/andr-grimaldi/programme-fillon-mutuelle-secu/>

La mobilisation s'amplifie pour la Maison des syndicats d'Evry !

Le Conseil départemental de l'Essonne a fait savoir en Décembre aux 7 syndicats qui y ont leurs locaux qu'il mettait fin aux conventions d'occupation et que les lieux devaient être libérés le 30 Juin 2017. Travaux au coût surévalué, proposition de nouveaux locaux inadaptés, il s'agissait bien de réduire l'expression syndicale.

La mobilisation contre la fermeture, unitaire, a pris une dimension nationale le 18 Mars avec les interventions sur place de responsables syndicaux nationaux, dont Bernadette Groison (FSU) et Philippe Martinez (CGT), devant plus de 300 personnes. Des milliers de pétition ont été signées.

Pour les salariés, les Bourses du Travail sont un lieu de réflexion et d'échanges irremplaçable, d'où s'organisent leur défense, un bien commun plus que jamais nécessaire. La menace est diffuse et

exige vigilance et action.

Depuis, les rencontres avec le Président du Conseil départemental piétinent et le temps passe.

Le lundi 29 Mai à 8H30 les syndicats appellent à un rassemblement rue des Mazières à Evry devant le conseil départemental, qui tiendra sa dernière séance.

Chacun peut encore signer la pétition (lien sur le site fsu91.fsu.fr)

https://www.change.org/p/fdurovray-cd-essonne-fr-non-%C3%A0-l-expulsion-des-syndicats-de-la-bourse-du-travail-de-l-essonne-evry?recruiter=171735834&utm_source=share_petition&utm_medium=email&utm_campaign=share_email_responsive

Cergy Aussi

Ce qui est exposé ci-dessus sur la Bourse du travail d'Evry n'est en rien un cas isolé

La Maison des syndicats de Cergy est confrontée depuis 2014 aux mêmes menaces

Une tentative d'expulsion a été mise en échec par une mobilisation unitaire.

Depuis, le conseil départemental semble (temporairement) avoir renoncé à son projet d'éviction des organisations syndicales **mais il se refuse à donner des garanties sur le moyen terme.**

Et des activités culturelles...

La section académique des retraité-es a organisé cette année encore 3 visites- conférences qui ont permis de découvrir l'exposition "Monet, Hodler, Munch: peindre l'impossible" au musée Marmottan, "Soulèvements" de G. Didi- Huberman au Jeu de paume et "Tokyo-Paris, les chefs d'oeuvre de la collection Ishibashi" au musée de l'Orangerie.

Par ailleurs, la section fédérale des retraité-es FSU d'Ile de France a invité en mars le sociologue Frédéric Pierru pour une conférence sur l'avenir des mutuelles et la proposition de les intégrer dans la Sécu. Nos camarades de l'académie de Paris ont eu aussi l'amabilité de nous inviter à la conférence sur "la violence des riches" organisée avec Michel et Monique Pinçon-Charlot.

Pour chacune de ces activités, un message d'information et d'inscription a été adressé à l'ensemble des syndiqué-es qui ont communiqué au SNES leur adresse électronique.

Toute suggestion pour l'année prochaine est la bienvenue.

Retraités sur les marchés: questionnaires

Dans les Yvelines

Nous avons déjà l'expérience de distribution de tracts sur des marchés pour des actions du groupe des 9, en partenariat avec la CGT et la FGR.

C'est donc naturellement que nous avons proposé, en intersyndicale (à laquelle FO s'était jointe), de faire remplir les questionnaires sur deux ou trois marchés bien ciblés. En fait, nous avons choisi ceux des Clays/bois et de Maurepas et privilégié des jours de semaine, où les retraités sont plus nombreux que les actifs à faire le marché.

Aux Clays sous Bois, manque de chance, il pleuvait à flots. Difficile de faire stationner les gens le temps de remplir un questionnaire qui nous aurait été rendu trempé ! Nous nous sommes contentés de distribuer.

A Maurepas, en revanche, beau soleil, public de bonne humeur et très coopératif, qui disposait de temps pour s'intéresser à notre action. 7 camarades de la CGT, du SNES, du SNUIPP et de la FGR avaient préparé des affiches et du matériel (table, tablette) pour s'installer.

Ils ont pu ainsi récupérer une quarantaine de questionnaires et discuter avec des gens très inté-



ressés. La lecture des questionnaires montre un public plus diversifié que lorsque l'on s'adresse à nos adhérents : des très petites retraites (moins de 1000 euros) et des retraites supérieures à 5000 €, mais aussi des constantes, qui sont les mêmes que dans l'Essonne : beaucoup de propriétaires, et le sentiment largement partagé que la situation s'est dégradée.

Il reste cependant à convaincre tout ce beau monde que s'il est très rassurant de voir qu'ils pensent nécessaire d'agir, il serait encore mieux de les voir participer aux actions !

Sylvie Chardon

Essonne: Au fil des marchés ...

Des militants retraités du Snes et du Snesup ont aussi rencontré des retraités sur deux marchés du 91 (Longjumeau et Sainte Geneviève des bois). Une vingtaine de questionnaires remplis, d'autres emportés avec promesse de les renvoyer ...

Une expérience trop rare et sans doute à renouveler. Faire s'exprimer les retraité-e-s sur un marché ne va pas de soi. Il faut éviter les quiproquos: « Vous faites ça pour la Mairie ? » et tenter de cibler sans délit de faciès.

Retours gagnants souvent ensuite mais aussi : « Moi, retraité.e ? Hélas non, pas avant 2 voire 5 ans ! » Aïe, mais ça permet aussi d'échanger!

Les pensions des personnes rencontrées se situent entre 500 et 4000 euros, les deux tiers étant inférieures à 2000 euros. Plus de 80 % sont pro-

priétaires, mais les trois-quarts se disent financièrement « juste au niveau » et pour l'immense majorité leur situation se dégrade et leur inquiétude grandit : pas de revalorisation des pensions, hausse des impôts locaux, du gaz, des complémentaires, baisse des remboursements des soins ...

Peu savent ce qu'est la CASA. La plupart ont le sentiment que les politiques publiques négligent, voire ciblent les retraité.e.s financièrement. Tous souhaitent que des actions aient lieu, mais ne s'engagent pas toujours à y participer.

Une certaine frustration aussi de ne pas pouvoir échanger plus longuement ... A ceux qui ont donné leurs coordonnées, nous avons promis de les recontacter.

Un engagement militant à tenir !

Mireille Breton

Emmanuel Macron élu : menaces nouvelles sur la sécurité sociale

La CSG s'envole

Monsieur Macron prévoit l'augmentation de la Csg de 1.7 % : pour qui ?

✦ **pour les retraités « aisés »**, c'est-à-dire tous ceux qui gagnent plus de 14375 € par an (1197€ par mois) pour une personne seule ou 22051 €(1837 €par mois) pour un couple, ce qui représenterait au total 60 % des retraités. Monsieur Macron a vraiment une curieuse conception de l'aisance. Ainsi un retraité ayant une pension brute de 2000 € verrait sa pension amputée de 34 €par mois.

✦ **pour tous les salariés**, du public et du privé

✦ **par contre, les revenus du capital** qui alimentent déjà bien peu la CSG (11 % des ressources environ) seraient de fait totalement épargnés (voir encadré)

Les recettes de la protection sociale de nouveau amputées

✦ **les cotisations salariales** (chômage et maladie) *du privé* baisseraient de 3.15%, assurant en principe à ces salariés un gain net sur l'augmentation de la CSG, mais **au détriment de la part socialisée** que constituent ces cotisations sociales. Ce gain pourrait vite se révéler illusoire au vu des conséquences, en particulier sur l'assurance maladie.

✦ **les cotisations patronales** seraient de nouveau réduites de 6 % (10 % au niveau du Smic), après les allègements acquis lors des années précédentes. De plus elles seraient totalement supprimées pour les heures supplémentaires (ce qui va pousser à la multiplication des heures supplémentaires au détriment de la création d'emplois et de ce fait, du financement de la protection sociale.)

✦ **les prélèvements sociaux sur les revenus du capital** ont de fortes chances d'être réduits *voir encadré*

En résumé, ce qui s'annonce :

- ✦ à nouveau des cadeaux de grande ampleur pour le patronat,
- ✦ un gain net *apparent* pour les salariés du privé
- ✦ une perte sèche importante pour les fonctionnaires et les retraités

L'avenir de l'assurance maladie en question

Les recettes nouvelles (hausse de la CSG) ne compensent pas ce qui est perdu par le biais des baisses de cotisations, notamment patronales. Monsieur Macron peut bien annoncer de meilleurs remboursements sur certains postes (lunettes, prothèses dentaires et auditives), il n'a en rien expliqué comment il finançait cela.

✦ Et fort logiquement, il annonce **une baisse des dépenses de l'assurance maladie de 15 milliards** (pour Fillon c'était 20 milliards) qui ne peut être compensée que par les patients ou plutôt grâce à leurs complémentaires

✦ Dans ces conditions, il est à craindre **une hausse des cotisations complémentaires** pour tous (salariés du public et du privé, retraités) en sus de l'augmentation de la CSG.

✦ **De plus, les complémentaires**, de gré ou de force, sont maintenant prises dans une logique concurrentielle (du fait de la place croissante du secteur de l'assurance) et assurantielle où elles tarifient leurs cotisations de plus en plus, non pas en fonction des ressources, mais selon le risque de santé et l'âge, et donc d'une manière de plus en plus inégalitaire.

Jean-Jacques Duchon

Prélèvements sur les revenus du capital, c'est Noël

✦ Les revenus du capital seraient taxés à un taux uniforme de 30 %, **en incluant** les prélèvements sociaux et l'impôt sur le revenu. Actuellement l'imposition marginale pour les plus riches peut se monter à 45 %, et en y ajoutant les prélèvements sociaux (15.5%), on est à 60.5% .**De 60.5 % à 30 %, qui dit moins ?**

✦ A cela s'ajoute la **suppression partielle de l'ISF** avec l'exonération des patrimoines financiers

✦ **Autant de ressources en moins** pour redonner au service public hospitalier, par exemple, les moyens d'assurer ses missions.

<http://atterres.org/article/emmanuel-macron-l%E2%80%9999%C3%A9conomie-en-marche-arri%C3%A8re>
<https://www.lesechos.fr/elections/emmanuel-macron/0212038436524-hausse-de-la-csg-le-vrai-impact-pour-les-retraites-2084628.php>